



**SANTÉ  
SOCIAUX**

SENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

N° 163 du 27 avril 2023

## **Branche Associative Sanitaire Sociale et Médico-Sociale (BASSMS) : Suite à la CPPNI du 25 avril 2023**

### **Un jour sans fin : nouvel épisode ou pas ?**

La CFDT Santé-Sociaux obtient d'AXESS, la chambre patronale, la présentation d'un texte d'accord pour que l'ensemble des salariés de ce secteur bénéficient des 183 €. Cette mesure va plutôt dans le bon sens, quand bien même les employeurs conditionnent celle-ci à la conclusion d'une nouvelle classification rémunération au 31 décembre prochain.

Contacts :

**Loïc LE NOC**  
Secrétaire National  
Tél : 06 27 73 14 50  
[llecoc@sante-sociaux.cfdt.fr](mailto:llecoc@sante-sociaux.cfdt.fr)

Une proposition en bonne et due forme devra en conséquence être transmise avant la prochaine CPPNI du 23 mai.

La CFDT Santé-Sociaux attend donc avec impatience les contre-propositions des employeurs à son projet de classification rémunération déposé sur la table il y a plusieurs mois et à ce jour toujours sans réponse !